UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

A.12 (10/2004)

SÉRIE A: ORGANISATION DU TRAVAIL DE L'UIT-T

Identification et présentation des Recommandations UIT-T

Recommandation UIT-T A.12

Recommandation UIT-T A.12

Identification et présentation des Recommandations UIT-	den	ntification	et	présentation	des	Recommandatio	ns UI	Γ-Ί	Γ
---	-----	-------------	----	--------------	-----	---------------	-------	-----	---

Résumé

La présente Recommandation décrit la manière d'affecter un numéro avec lettre de série aux Recommandations UIT-T.

Source

La Recommandation UIT-T A.12, élaborée par le GCNT (2001-2004), a été approuvée par l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Florianópolis, 5-14 octobre 2004).

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

Le respect de cette Recommandation se fait à titre volontaire. Cependant, il se peut que la Recommandation contienne certaines dispositions obligatoires (pour assurer, par exemple, l'interopérabilité et l'applicabilité) et considère que la Recommandation est respectée lorsque toutes ces dispositions sont observées. Le futur d'obligation et les autres moyens d'expression de l'obligation comme le verbe "devoir" ainsi que leurs formes négatives servent à énoncer des prescriptions. L'utilisation de ces formes ne signifie pas qu'il est obligatoire de respecter la Recommandation.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2004

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1	Domaine d'application	1
2	Identification et présentation des Recommandations	1

Recommandation UIT-T A.12

Identification et présentation des Recommandations UIT-T

(Montréal, 2000; Florianópolis, 2004)

1 Domaine d'application

Le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) examine régulièrement les méthodes d'identification et de présentation des Recommandations, ainsi que le Guide de présentation des Recommandations de l'UIT-T, élaboré et mis à jour par le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB), fournissant ainsi des lignes directrices détaillées concernant la mise en page et le style. La présente Recommandation établit les principes applicables à l'identification et à la présentation des Recommandations.

2 Identification et présentation des Recommandations

- 2.1 Toutes les Recommandations du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) porteront un numéro composé d'un préfixe littéral se rapportant à la série, et d'un numéro identifiant le sujet dans cette série. La numérotation est faite d'une manière qui permette une identification claire et univoque et qui facilite le stockage électronique de l'information relative à la Recommandation. Le numéro de la Recommandation figurera sur la page de couverture avec la date d'approbation dans le format YYYY. Le mois pourra être ajouté, au besoin, pour lever toute ambiguïté.
- 2.2 Les lettres désignant les séries de Recommandations correspondent aux domaines suivants:
 - A Organisation du travail de l'UIT-T
 - B Non attribué
 - C Non attribué
 - D Principes généraux de tarification
 - E Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
 - F Services de télécommunication non téléphoniques
 - G Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
 - H Systèmes audiovisuels et multimédias
 - I Réseau numérique à intégration de services
 - J Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
 - K Protection contre les perturbations
 - L Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
 - M Gestion des télécommunications y compris le RGT et maintenance des réseaux
 - N Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
 - O Spécifications des appareils de mesure
 - P Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
 - Q Commutation et signalisation
 - R Transmission télégraphique
 - S Equipements terminaux de télégraphie

- T Terminaux des services télématiques
- U Commutation télégraphique
- V Communications de données sur le réseau téléphonique
- W Non attribué
- X Réseaux de données, communication entre systèmes ouverts et sécurité
- Y Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet et réseaux de nouvelle génération
- Z Langages et aspects logiciels généraux des systèmes de télécommunication
- 2.3 Dans chaque série, les Recommandations seront groupées en sections par sujet.
- 2.4 Le titre de chaque Recommandation doit être concis (pas plus d'une ligne, de préférence), mais unique, significatif et sans ambiguïté. Les détails relatifs à l'objet précis et à la portée de la Recommandation doivent figurer dans le corps du texte, par exemple dans la partie "domaine d'application".
- **2.5** La date d'approbation officielle de la Recommandation, la ou les commissions d'études responsables de son approbation et un historique des révisions seront clairement indiqués.
- **2.6** L'auteur d'une Recommandation nouvelle ou révisée fournira, en tête du texte proprement dit, un résumé conformémement au "Guide de présentation des Recommandations de l'UIT-T" élaboré par le TSB. L'auteur peut aussi fournir d'autres éléments liminaires comme un historique ou des mots clefs, comme cela est prévu dans le Guide.
- **2.7** Le "Guide de présentation des Recommandations de l'UIT-T" élaboré par le TSB doit être appliqué lors de la rédaction des nouvelles Recommandations et, dans la mesure du possible, lors de la révision des Recommandations existantes.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet et réseaux de nouvelle génération
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication